

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° I-3129 (Rect)

présenté par  
M. de Courson

-----

**ARTICLE 21**

I. – À l’alinéa 151, substituer à la dernière occurrence du signe :

« , »

le mot :

« et ».

II. – En conséquence, au même alinéa 151, supprimer les mots :

« et le 1° du VII » .

II. – En conséquence, compléter cet article par l’alinéa suivant :

« 3° Le 1° du VII entre en vigueur à la date de publication de la présente loi et s’applique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel